



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE
ECE/CES/2008/9
1^{er} avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'EUROPE**

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-sixième réunion plénière
Paris, 10-12 juin 2008
Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

**COORDINATION DES TRAVAUX INTERNATIONAUX EN MATIÈRE
DE STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE**

STATISTIQUES CULTURELLES

EXAMEN APPROFONDI DES STATISTIQUES CULTURELLES

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des informations sur les résultats de l'examen approfondi des statistiques culturelles réalisé en février 2008 par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens. Y sont présentés les raisons pour lesquelles ce thème a été retenu aux fins d'un examen approfondi, les questions importantes à porter à l'attention de la Conférence, les principaux points débattus par le Bureau et les conclusions de l'examen. Des informations sur les activités menées sur le plan international en matière de statistiques culturelles en 2008, tirées de la Base de données sur les activités statistiques internationales, figurent dans l'additif 1.

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens procède chaque année à un examen approfondi de quatre ou cinq domaines de la statistique. L'objectif de ces examens est d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE, de recenser les lacunes ou les doubles emplois et de répondre aux problèmes nouveaux. L'examen est axé sur les questions stratégiques et accorde une large place aux problèmes, tant de caractère conceptuel que relatifs à la coordination, que rencontrent les services de statistique. Les critères de sélection d'un thème aux fins d'un examen sont i) l'importance des faits nouveaux intervenus dans le domaine en question, ii) l'existence de sérieux problèmes de coordination ou iii) une insuffisance d'activités au niveau international. Le Bureau a décidé de communiquer les résultats de l'examen à la Conférence lors de sa réunion plénière.

2. Le Bureau a examiné les statistiques culturelles à sa réunion de février 2008 en se fondant sur un document élaboré par la Finlande et sur les observations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et des membres du Bureau ci-après: Allemagne, Brésil et CEE. Les lecteurs sont invités à consulter le rapport du Rapporteur soumis par la Finlande et les observations écrites sur l'Internet à l'adresse: <http://www.unece.org/stats/documents/2008.02.bureau.htm> (document n° 3 et additifs). Par ailleurs, des informations sur les activités internationales menées en 2008 en matière de statistiques culturelles, tirées de la Base de données de la CEE sur les activités statistiques internationales, figurent dans l'additif 1.

II. CRITÈRES DE SELECTION DU THÈME AUX FINS DE L'EXAMEN APPROFONDI

3. Le Bureau a choisi de réaliser un examen approfondi des statistiques culturelles en raison du nombre très restreint d'activités internationales menées dans ce domaine. On observe parallèlement un intérêt croissant pour les statistiques culturelles et des besoins d'ordre politique en la matière.

III. QUESTIONS IMPORTANTES À PORTER À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

4. Selon le document présenté par la Finlande, les questions importantes à porter à l'attention de la Conférence sont les suivantes:

- a) Exhorter les organisations internationales à garantir les ressources nécessaires à la production et au renforcement des statistiques culturelles;
- b) Encourager les acteurs internationaux à coopérer étroitement dans le domaine des statistiques culturelles;
- c) Organiser une réunion internationale de coordination visant à étudier le partage des responsabilités et à trouver un accord sur les mesures les plus importantes à prendre en vue de promouvoir les statistiques culturelles dans le monde entier.

IV. EXAMEN PAR LE BUREAU DES TRAVAUX INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUES CULTURELLES

5. Le Bureau a réalisé un examen approfondi des statistiques culturelles à sa réunion de février 2008. Les questions mises en avant dans le document présenté par la Finlande ont reçu l'approbation de tous.

6. Le Bureau a noté que l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) révisait le cadre de statistiques culturelles. Les consultations officielles portant sur la version préliminaire du cadre auront lieu en 2008. Il est prévu de présenter le cadre révisé à la Conférence générale de l'UNESCO en 2009. L'ISU propose que le cadre soit aussi examiné par la Commission de statistique de l'ONU.

7. Par ailleurs, les observations suivantes ont été formulées pendant les débats:

a) Très peu de travaux sont réalisés sur le plan international dans le domaine des statistiques culturelles, et les ressources sont très réduites; il ne faut donc pas tabler sur des progrès rapides en la matière;

b) Il n'existe pas de définition claire de ce que doivent recouvrir les statistiques culturelles; il peut toutefois revenir aux États d'en décider. Une solution pourrait consister à s'intéresser tout d'abord aux activités de base puis à élargir peu à peu le domaine;

c) Les statistiques culturelles devraient aussi englober ce que l'on appelle la culture publique (coutumes régionales, etc.) et les nouvelles formes d'expressions culturelles rendues possibles par les nouvelles technologies;

d) Il conviendrait d'élaborer le cadre en gardant à l'esprit l'objet des statistiques culturelles et le point de vue des utilisateurs; il est important de déterminer la demande de statistiques culturelles et de relier la demande à l'offre; le cadre devrait aussi prendre en compte les sources de données de base qui peuvent permettre d'établir les statistiques culturelles;

e) Les conférences régionales ne sont pas forcément la meilleure enceinte pour débattre du cadre puisque toutes les régions ne mènent pas suffisamment d'activités pouvant servir de base à des débats de fond. Il pourrait être plus utile de distribuer le cadre aux États, de leur demander de formuler à l'avance leurs observations, et de consacrer les réunions à des discussions sur la mise en œuvre et sur les prochaines étapes;

f) Des travaux de qualité sur les statistiques culturelles ont été réalisés par le Groupe de travail sur les statistiques culturelles (Leadership Group (LEG) - Culture), qui a mis au point une enquête type sur la participation à la vie culturelle; toutefois, aucun suivi n'est assuré et aucune organisation internationale n'apporte son appui à cette démarche;

g) Il pourrait y avoir une plus grande coordination en matière de statistiques culturelles entre l'ISU et les institutions de l'Union européenne;

h) 2009 sera l'Année européenne de la créativité et de l'innovation par l'éducation et la culture; cela peut offrir la possibilité de renforcer les statistiques culturelles.

V. CONCLUSIONS DE L'EXAMEN APPROFONDI

8. Le Bureau est arrivé aux conclusions suivantes:

- a) L'ISU est encouragé à mener avec les États des consultations aussi larges que possible sur le cadre de statistiques culturelles;
- b) L'attention des États sera attirée sur le cadre et sur la nécessité de contribuer à son perfectionnement à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens de juin 2008;
- c) Une réunion conjointe sur les statistiques culturelles, organisée par l'ISU, Eurostat et peut-être la CEE, pourrait se tenir au début de 2009.

9. La version préliminaire du cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO 2009 peut être largement consultée sur l'Internet à l'adresse: http://www.uis.unesco.org/ev_en.php?ID=7146_201&ID2=DO_TOPIC. À la suite d'une série de consultations avec les États membres, le cadre révisé sera présenté lors de la Conférence générale de l'UNESCO en 2009. L'ISU encourage notamment les institutions nationales ou les organismes internationaux intéressés par la mesure des activités culturelles à formuler des observations sur les propositions de révision.
